

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 29 Mars 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf mars

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Éric DUBOUCHET Vice-Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Daniel PABIOU (suppléant), Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Jean-Marie FOUTRY (suppléant), Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Nicolas PEYRARD (suppléant), Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Michel CHAPUIS
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel JOUBERT a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

Absents : Jean-Paul LYONNET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Paul BARD, Jean-Michel EYRAUD, Elisabeth ROYON, Laurent DUPLOMB.

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :**12 Titulaires****4 Suppléants**Pouvoirs :**3**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstentions**Date de la convocation :

22 Mars 2023

Délibération n°**2023.03.19****TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Président soumet au Comité Syndical le tableau du personnel à venir pour l'exercice 2023 selon l'activité du Syndicat.

Les emplois actuellement pourvus sont :

- 7 titulaires : 1 ingénieur territorial, 2 techniciens territoriaux, 1 agent de maîtrise, 1 adjoint technique ppal 2^{ème} classe, 1 adjoint technique territorial, 1 adjoint administratif
- 4 contractuels sur des emplois permanents (1 agent de maîtrise, 3 adjoints techniques (35 H, 22 H, 17H30) dont 2 partent à la retraite cet été).
- 1 CDD pour accroissement d'activité
- 1 saisonnier
- 1 PEC
- 1 convention de mise à disposition d'un ingénieur pour 7H

Le Président évoque également le besoin de recruter, hors remplacement pour maladie, lors des périodes de congés, 7 saisonniers et 5 contractuels pour raison d'accroissement d'activité afin de permettre la poursuite du service en cas d'absence des titulaires.

Afin de permettre la gestion du personnel et l'exécution de toutes les tâches, il peut être judicieux de recruter 2 personnes supplémentaires en contrat type emploi aidé.

Il sera également judicieux de créer un poste d'adjoint administratif principal.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le tableau du personnel comme précisé ci-dessus par le Vice- Président.
- **DECIDE** la création de 2 postes d'emploi aidé complémentaires en fonction des besoins du Syndicat et de l'insertion et **CHARGE** le Président des recrutements.
- **AUTORISE** le Président à recruter 5 accroissements d'activités et 7 saisonniers hors remplacement pour maladie.
- **DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57